

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
En date du 10 juin 2014

Le Conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

le mardi 10 juin 2014

dans la salle des mariages de la mairie du 10^e, sous la présidence de M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement.

Étaient présents-e-s

M. Éric ALGRAIN
M. Dante BASSINO
M. Paul BEAUSSILLON
M. Stéphane BRIBARD
Mme Martine CERDAN
Mme Alexandra CORDEBARD
Mme Hélène DUVERLY
Mme Élise FAJGELES
Mme Sybille FASSO
M. Rémi FÉRAUD
M. Bernard GAUDILLÈRE
M. Didier LE RESTE
Mme Deborah PAWLIK
M. Sylvain RAIFAUD
M. Paul SIMONDON
Mme Anne SOUYRIS
Mme Dominique TOURTE
Mme Olga TROSTIANSKY
Mme Léa VASA

Le quorum est atteint.

A donné pouvoir

M. Frédéric BOUSCARLE, à Mme Déborah PAWLIK.

Excusée

Mme Yamina BENGUIGUI

La séance est ouverte à 18 h 39

PREMIÈRE PARTIE

PRÉ-CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Vœu d'Action Barbès concernant la BST (Brigade spécialisée de terrain) de Gare du nord– Élisabeth CARTERON

Tout d'abord envisagé dans le cadre du projet d'ouverture de la salle de consommation à moindre risque, qui devait ouvrir l'an dernier, la BST que vous avez sollicitée a été mise en place le 6 février.

Nous savons que cette brigade est composée de 25 fonctionnaires de police, sous la responsabilité du commissaire du 10^e arrondissement, venant en appui des autres fonctionnaires de police déjà sur le terrain. La BST intervient sur un large périmètre autour de la Gare du Nord : rue de Maubeuge, rue Guy Patin et Ambroise Paré, boulevard de la Chapelle – et y compris côté 18e.

Lors de son installation, le préfet déclarait la chose suivante : « Outre un rôle dans la sécurisation de l'espace public, les fonctionnaires de la nouvelle brigade s'attacheront à renforcer les liens entre la police et la population sur le territoire de leur ressort, au moyen notamment de fréquentes prises de contact. Cette brigade a pour objectif de lutter contre la délinquance tout en œuvrant au renforcement des échanges et des liens de confiance entre la police, les commerçants et la population.

Au mois de décembre 2013, lors d'une rencontre avec des habitants de la rue Guy Patin au sujet des vendeurs à la sauvette les jours de marché, vous nous aviez annoncé l'arrivée de ces policiers. Vous aviez ajouté que des représentants des habitants pourraient les rencontrer dès la mise en place du dispositif. La campagne électorale n'a sans doute pas permis d'organiser une réunion, ce que nous comprenons. Il nous semble désormais souhaitable que des échanges aient lieu le plus tôt possible. Pouvez-vous nous dire quand vous envisagez la tenue de cette réunion ?

Mme CARTERON ajoute que le récent bulletin hebdomadaire, PP-rama, rappelait les liens à renforcer entre la police et la population sur le territoire de leur ressort, notamment au moyen de fréquentes prises de contact.

M. FÉRAUD confirme que la BST a pour but d'être immergée dans le quartier, comme c'est le cas à Belleville. Au fil du temps, des contacts se nouent avec les commerçants et les habitants du quartier.

Il existe aussi une logique relevant davantage de la démocratie locale et des réunions de concertation, ce qui est le cas avec les ZSP, mais qui n'est pas la logique de travail de la BST.

M. FÉRAUD propose de demander au commissaire d'organiser une rencontre entre le bureau de l'association Action Barbès et le responsable de la BST. Une telle rencontre serait tout à fait pertinente, d'autant que l'association a une connaissance du quartier qui peut être intéressante pour leur travail.

Concernant l'information des habitants au sens large, sont principalement concernés les conseils de quartier Saint-Vincent-de-Paul/Lariboisière et Louis Blanc/Aqueduc. Si ces derniers souhaitent faire un point avec le commissaire, sur l'action de la BST dans le quartier, M. FÉRAUD laisse aux équipes d'animation la liberté d'organiser des assemblées plénières sur ce sujet. Le cas échéant, le commissaire sera présent et éventuellement accompagné par le responsable de la BST dont il est le supérieur hiérarchique.

M. FÉRAUD rappelle qu'au contraire des ZSP, la BST n'est pas un dispositif générant beaucoup de réunions. Ce peut néanmoins être utile, d'autant que la BST s'accompagne de la mise en place d'un GLTD (Groupe local de traitement de la délinquance). Deux rencontres ont déjà eu lieu entre le commissariat du 10^e, le représentant du procureur de la République et le maire du 10^e, pour faire le point sur l'action du GLTD et de la BST. En revanche, ces réunions de travail (notamment avec la justice) ne peuvent se passer en présence de représentants associatifs ou de conseils de quartier.

Mme PAWLIK s'associe à la demande d'Action Barbès, mais ne peut partager l'argument consistant à dire que cette réunion n'a pas pu être organisée en raison de la campagne électorale. La BST est en place depuis quatre mois. La campagne électorale n'empêche en rien, bien au contraire, la conduite des affaires courantes ; elle demeure même une obligation légale pour les équipes en place. Or l'arrivée d'une équipe de policiers est suffisamment importante pour mériter toutes les mobilisations requises.

Mme PAWLIK témoigne par ailleurs que certains habitants ou collectifs sont allés spontanément à la rencontre de ces brigades ; point sur lequel Mme PAWLIK rejoint Monsieur le Maire. Toutefois, cette prise de contact spontanée n'est pas suffisante. Il est donc vraiment nécessaire d'organiser une rencontre plus formalisée.

Au passage, **Mme PAWLIK** souhaiterait connaître l'effectif policier de la BST réellement présent sur le terrain. 25 fonctionnaires de police sont annoncés, ce qui ne signifie pas qu'ils sont présents sur le terrain (eu égard aux RTT, aux repos ou arrêts maladie). C'est pourquoi Mme PAWLIK souhaiterait connaître la composition moyenne des effectifs. La sécurité dans le quartier de la gare du Nord nécessite une présence policière particulièrement dense. Mme PAWLIK espère enfin que la majorité saura associer l'opposition à la réunion d'information qui pourrait s'organiser prochainement.

M. FÉRAUD confirme que l'effectif de la BST est de 25 policiers et suppose que l'effectif permanent sur le terrain se situe autour d'une quinzaine, du fait de l'organisation du travail (RTT, jours de congé, etc.).

M. FÉRAUD ne souhaite pas organiser lui-même une réunion et suggère plutôt à l'association Action Barbès de prendre contact avec le commissaire Segura. Les conseils de quartier sont quant à eux ouverts à tous, y compris à Mme PAWLIK.

Enfin, M. FÉRAUD fait observer que les seuls policiers qu'on ne rencontrera jamais dans le quartier sont ceux que la droite, lorsqu'elle était au pouvoir, a enlevés au commissariat du 10^e arrondissement, soit environ 15 % des effectifs. Sur ce point, M. FÉRAUD salue la décision prise par Manuel Valls, lorsqu'il était ministre de l'Intérieur, d'affecter cette BST au quartier des gares. Cela fait suite à la prise de conscience de la nécessité de revenir en arrière par rapport aux baisses d'effectifs policiers qui étaient intervenues. Dans le quartier de la plus grande gare d'Europe, la situation de sous-effectif policier était aberrante.

M. RAIFAUD se déclare très intéressé, si les conseils de quartier le souhaitent, à participer à des réunions avec l'ensemble des acteurs qui interviennent sur les problèmes sociaux autour de Barbès.

DEUXIÈME PARTIE

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Projet de délibération : 2014 DAC 1105.....	6
Projet de délibération : 2014 DAC 1113.....	7
Projet de délibération : 2014 DAC 1133.....	7
Projet de délibération : 2014 DAC 1190.....	8
Projet de délibération : 2014 DASCO 1004.....	9
Projet de délibération : 2014 DFPE 1166.....	13
Projet de délibération : 2014 DFPE 1170.....	14
Projet de délibération : 2014 DJS 161.....	15
Projet de délibération : 2014 DJS 228.....	15
Projet de délibération : 2014 DLH 1019.....	17
Projet de délibération : 2014 DLH 1034.....	18
Projet de délibération : 2014 DPVI 1023.....	19
Projet de délibération : 2014 DVD 1002.....	19
Projet de délibération : 2014 DVD 1051.....	21
Projet de délibération : 2014 SG 1039.....	22
Projet de délibération : MA1020140.....	23
Projet de délibération : MA102014.....	24
Projet de délibération : MA10201400.....	24

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du lundi 12 mai 2014.

Projet de délibération : MA10201439

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du lundi 12 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.

Projet de délibération : MA10201438

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Subvention (10.000 euros) à l'association Festival au fil des voix - Le rendez-vous des musiques du monde (18^e).

Projet de délibération : 2014 DAC 1105

Rapporteur : Éric ALGRAIN

Éric ALGRAIN indique que cette subvention s'inscrit dans le cadre de la politique musicale de la Ville de Paris.

Depuis sa création, en 2008, l'association Au fil des voix organise le festival éponyme en février, à Paris. Cet événement musical, ouvert aux artistes en développement ou confirmés, est un rendez-vous destiné à favoriser les collaborations artistiques, les créations scéniques et la découverte de grandes voix du monde ancrées dans leur culture. Le festival facilite la promotion et le croisement des cultures.

Le lancement du festival se fait en mairie du 10^e arrondissement depuis trois ans et dans le cadre des « Mercredix de l'art ». Cette année et pour la septième édition du festival, l'arrondissement a accueilli le concert acoustique de Kamilya Jubran, artiste palestinienne. La programmation s'est déroulée à L'Alhambra et aux studios de l'Ermitage (20^e arrondissement).

La subvention est identique à celle de l'an dernier, soit 10 000 € (contre 20 000 € demandés), sur un budget global de 183 953 €.

Mme CERDAN souligne que le succès du festival, qui s'est déroulé du 30 janvier au 10 février, 2014 montre l'intérêt que portent les Parisiens aux musiques du monde. Ce succès se mesure notamment au taux de participation en augmentation de 82 % cette année.

Le festival est l'occasion de faire découvrir des talents avérés : de la Méditerranée, de l'Afrique ou d'Amérique. Mme CERDAN félicite donc les organisateurs.

Toutefois, **Mme CERDAN** déplore l'attribution tardive de cette subvention et le vote qui intervient a posteriori de l'événement. Elle réitère donc sa demande que l'octroi des subventions puisse être soumis au vote préalable du conseil municipal.

M. FÉRAUD entend ce souhait légitime. À cet égard, il faudra que l'administration parisienne continue de progresser, notamment pour les subventions culturelles qui correspondent à des événements précis.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (56.130 euros) à 20 associations adhérant à la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Projet de délibération : 2014 DAC 1113

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Alexandra CORDEBARD rappelle que cette subvention est renouvelée de manière régulière depuis de nombreuses années pour le même montant, soit 700 € pour l'association affiliée au 10^e arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (10.000 euros) à l'association Fonds Social Juif Unifié (5^e)

Projet de délibération : 2014 DAC 1133

Rapporteur : Éric ALGRAIN

Éric ALGRAIN précise que l'événement qui justifie cette subvention commencera le 10 juin et se terminera le 26 juin.

Dans le cadre de la politique de développement culturel, Éric ALGRAIN invite le conseil à aider le Fonds social juif unifié, association reconnue d'utilité publique, pour l'organisation du 10^e festival des cultures juives (en partenariat avec les mairies des 3^e, 4^e, 9^e, 10^e et 19^e arrondissements).

L'essentiel de la manifestation se déroule dans le 3^e et le 4^e arrondissement. Pour autant, le 10^e accueille à deux reprises des manifestations, au Centre Medem-Arbeter Ring et à la Maison de la culture yiddish. Des débats-conférences auront lieu au Centre Medem-Arbeter Ring, le 16 juin. Un concert sera organisé le 21 juin à la Maison de la culture yiddish.

Cette subvention de 10 000 € (pour l'intégralité des arrondissements) n'a pas changé depuis 2007. La demande de l'association était de 25 000 €, pour un budget global de 175 500 €.

Mme PAWLIK ajoute que le festival des cultures juives est un moment fort de la promotion et la défense de la culture juive dans la capitale. Il est donc heureux que la mairie du 10^e en soit partenaire. Le festival, qui connaît un succès croissant, est l'occasion de faire découvrir la culture juive et il participe à sa manière à l'amélioration du vivre-ensemble.

Si cet événement est avant tout un festival culturel, il comporte un rôle bien plus large à l'heure où les actes antisémites ne connaissent pas la baisse escomptée. Selon le rapport sur l'antisémitisme en France, le nombre d'actes antisémites recensés en 2013 a diminué de 31 % par rapport à 2012, mais demeure supérieure de 9 % par rapport à 2011.

Paris demeure par ailleurs au palmarès des villes les plus touchées par ces actes terribles. Le 10^e arrondissement, qui compte parmi ses habitants une importante communauté juive, enregistre des agressions encore trop fréquentes. Nombreuses sont les synagogues de l'arrondissement qui ont dû s'équiper d'un système de vidéo protection, preuve d'un sentiment d'insécurité bien palpable.

Le festival dont il est question est donc aussi l'occasion de diffuser la richesse, la diversité des cultures juives et de porter différemment un message d'espoir.

M. FERAUD précise simplement que, pour ce 10^e anniversaire, les organisateurs du festival ont souhaité que tous les arrondissements ayant été associés au festival par le passé soient parties prenantes de cette édition.

La Maison de la culture yiddish ou le Centre Medem font un travail d'une grande qualité. Ils attestent d'une mémoire juive très ancienne installée dans l'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (930.000 euros) et conventions avec 33 sociétés et 1 association.

Projet de délibération : 2014 DAC 1190

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que les cinémas d'art et d'essai du 10^e arrondissement sont au nombre de trois :

- ❖ L'Archipel : 30 000 € (budget prévisionnel 2014 : 327 226 €), près de 30 000 entrées en 2013.
- ❖ Le Brady : 20 000 € (budget prévisionnel 2014 : 318 400 €) ;
- ❖ Le Louxor : 30 000 € (budget prévisionnel 2014 : supérieur à 1 M€).

Ces trois cinémas forgent une partie de l'identité du 10^e arrondissement. Ils sont animés par des équipes jeunes et cherchant à se diversifier, notamment en direction du théâtre. Les trois cinémas développent des programmes tournés vers les jeunes publics. Ce sont avant tout des cinémas « de quartier », ce qui justifie sur le fond cette demande de subvention.

Mme CERDAN se déclare consciente de la difficulté que les salles de cinéma dites « d'art et d'essai » rencontrent dans la pérennisation de leurs activités. Elle se réjouit que le Lucernaire ou le Louxor privilégient une démarche de découverte avec l'idée de montrer un cinéma différent.

La réhabilitation du Louxor avait pour objectif d'en faire un lieu d'échange et de mixité sociale, mais le profil des visiteurs actuels interroge sur la bonne atteinte de cet objectif. En outre, son

implantation aux confins de trois arrondissements laissait espérer une revalorisation du quartier ; objectif qui n'a certainement pas été atteint.

Mme CERDAN interroge donc l'équipe municipale sur les projets à court terme qui permettront la mise en valeur et la sécurisation de la zone, notamment celle du carrefour Barbès.

M. ALGRAIN estime qu'il convient de laisser un peu de temps à ce cinéma pour s'installer. D'ores et déjà, il est intéressant de noter que le Louxor est le cinéma d'art et d'essai qui enregistre le plus grand nombre d'entrées sur Paris le dimanche après-midi. C'est la preuve qu'il existe désormais une vie dominicale dans ce quartier, là où elle était extrêmement réduite par le passé. Le quartier est en cours de mue et M. ALGRAIN pense que Le Louxor (47 000 entrées sur 2013) y contribuera.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (1.860.573,12 euros) et convention annuelle d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE),

Projet de délibération : 2014 DASCO 1004

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise que cette délibération, globale à Paris, est relative à l'aménagement des rythmes éducatifs.

Le dispositif concerne 137 200 enfants scolarisés dans 662 écoles publiques.

Cette réforme est l'occasion de contribuer à la réussite éducative de tous, de favoriser le développement personnel de l'enfant, d'assurer son épanouissement intellectuel et physique, son implication dans la vie en collectivité et de renforcer le lien avec les familles. Pour ces objectifs, la Ville de Paris a souhaité mobiliser toutes les ressources dont elle disposait.

Pour l'année scolaire 2014/2015, à la lumière de l'expérience de l'an passé, la Ville de Paris a souhaité consolider et simplifier ce dispositif associant ces personnels et des partenaires extérieurs. Une consultation en procédure adaptée (article 30) a été lancée en vue d'attribuer, à chacun des candidats retenus par la commission d'appel d'offres, un marché à bons de commande relatifs à l'organisation, la mise en œuvre et le suivi d'ateliers périscolaires dans les écoles publiques de la Ville de Paris.

M. ALGRAIN cite l'ensemble des partenaires retenus :

- ❖ **ASC 3 Belzunce** : atelier des loisirs créatifs (décorations de murs d'écoles), en accord avec la mairie d'arrondissement. Cet atelier aura lieu à l'école Belzunce pour la classe d'âge des 6-11 ans.
- ❖ **La compagnie des inachevés** : atelier de marionnettes.
- ❖ **Erda Accentus**: initiation au chant choral.

- ❖ **Jeunesses Saint-Vincent-de-Paul** : sports collectifs, jeux de société, initiation aux arts plastiques, « Faire et comprendre », « Broder pour tisser du lien », initiation au chant choral.
- ❖ **L'arbre des connaissances** : atelier d'exploration scientifique pour les maternelles (3-6 ans).
- ❖ **Les mandragolesques**
- ❖ **Paris Ateliers** : atelier d'initiation aux arts visuels (6-11 ans).

La liste des associations retenues a été communiquée aux membres du conseil.

Enfin, **M. ALGRAIN** souligne que cette délibération s'est faite en présence des 8^e et 9^e arrondissements. Tous les choix ont donc été faits en parfaite transparence.

Mme PAWLIK rappelle avoir déposé un nouveau vœu au sujet des rythmes scolaires.

Sur le plan de la méthode, l'opposition a reçu un tableau de 150 associations si bien qu'elle a dû procéder elle-même au décompte des associations effectivement basées dans le 10^e arrondissement ; et ce, sans les moyens de l'équipe municipale et sans précision de la localisation exacte de l'intervention de ces associations (arrondissements et écoles concernées par les ateliers). Dans l'attente de ces informations précises, Mme PAWLIK formule la demande de surseoir à statuer.

En l'absence de ces éléments, le conseil est en effet saisi d'un projet de délibération dont il ignore de quelle manière il sera exécuté dans l'arrondissement. Or selon l'article L.2511-13 du CGCT 1^{er} alinéa, « *Le conseil d'arrondissement est saisi pour avis des rapports de présentation et des projets de délibération concernant les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de l'arrondissement, préalablement à leur examen par le conseil municipal et sous réserve des règles particulières à l'élaboration du budget de la commune* ».

Sur cette base, Mme PAWLIK demande donc le report du vote au prochain conseil d'arrondissement.

M. BASSINO, au nom des élus communistes, rappelle l'opposition de son groupe à la réforme des rythmes éducatifs.

Malgré tout, les élus communistes voteront pour la délibération, dans le seul souci que les ateliers se passent au mieux. C'est agir avant tout dans l'intérêt des élèves et des personnels.

Toutefois, le groupe communiste regrette que le bilan d'expertise n'ait été publié qu'après la délibération (le 12 juin précisément). Il est effectivement dommage de voter de nouvelles subventions sans avoir eu connaissance dudit bilan.

Par ailleurs, il serait nécessaire de mettre en place des comités de suivi dans tous les arrondissements. Celui du 10^e arrondissement, qui avait bel et bien été mis en place, ne s'est plus réuni depuis le mois de novembre. Il serait bon d'y remédier.

Sur la délibération en elle-même, les appels d'offres comme les appels à projets ont leurs inconvénients. Les appels d'offres comportent un risque de spécialisation des associations et

de professionnalisation, alors que le but de la réforme ne peut être de transformer les associations en prestataires de la Ville. Les appels à projets, quant à eux, accroissent le risque d'augmenter les inégalités entre les écoles ; avec des écoles qui bénéficieront de projets de bonne qualité et d'autres de qualité moindre.

En outre, les élus communistes souhaiteraient savoir quelle est la part des ateliers qui, en 2014, sera assurée par les animateurs de la Ville. C'est une question importante que de savoir quelle part revient finalement au personnel de la Ville et qu'elle part revient aux associations. De manière sous-jacente, cela pose l'autre question de la filière animation, qui avait été soulevée par la Ville au moment de la mise en place de la réforme.

Enfin, les élus communistes demandent une vue d'ensemble de l'évolution du budget consacré aux associations pour l'aménagement des rythmes éducatifs, notamment par rapport à l'an passé.

Mme SOUYRIS insiste à son tour sur l'importance du choix entre appels d'offres et appels à projets.

Les appels d'offres développés dans cette délibération, à la différence de l'an dernier où les appels à projets étaient largement majoritaires, ont pour conséquence de favoriser les structures plus importantes. Ils impliquent aussi que les besoins soient davantage définis par la mairie que par les écoles elles-mêmes, ce qui était pourtant l'esprit initial de la réforme.

De plus, pour des appels d'offres, les associations doivent trouver d'autres financements. C'est une difficulté qu'elles doivent surmonter avant de pouvoir proposer des activités aux écoles.

Néanmoins, Mme SOUYRIS votera pour cette délibération, car il convient d'avancer. Dans l'idéal, il faudrait toutefois revoir le fonctionnement et s'orienter davantage vers l'innovation des écoles. Il s'agirait que les écoles et les associations de quartiers puissent intervenir de manière plus adéquate là où des problèmes particuliers se posent.

Récemment, un vœu adopté par l'exécutif parisien allait dans le sens l'expérimentation des écoles, en particulier sur les horaires dans les maternelles.

Sur le fond, Mme SOUYRIS suggère que la réforme parte des besoins des écoles et permette de mieux résoudre les problèmes qui se posent localement. Les écoles parisiennes et françaises en ont besoin. Les problèmes ne pourront pas se résoudre tant que de réelles concertations ne s'instaureront pas à tous les niveaux. À cet égard, il est effectivement urgent de réunir les comités de suivi au niveau des arrondissements, voire des établissements scolaires. C'est une condition à la réussite de cette réforme.

En réponse à Mme PAWLIK, **Mme CORDEBARD** indique que, s'il serait intéressant de connaître l'affectation de ces associations aux écoles du 10^e arrondissement, la délibération est tout à fait légale dans sa présentation. M. ALGRAIN pourra néanmoins préciser l'affectation.

Sur la date à laquelle est présentée la délibération, **Mme CORDEBARD** explique que, pour que les ateliers soient disponibles dans les écoles à la rentrée prochaine, il fallait que les

marchés soient passés bien avant. Les services de la Ville étaient donc contraints de ce point de vue. S'ils avaient attendu le bilan définitif d'ICC, qui arrivera dans la deuxième quinzaine de juin, il n'y aurait eu aucun atelier dans aucune école.

Mme CORDEBARD souligne également qu'il y a bien eu un regard porté sur le travail des associations pendant l'année. Les associations ont été évaluées, notamment par les services de la Ville compétents et l'encadrement du service animation ; et d'ailleurs, un certain nombre d'entre elles ont été écartées.

Le bilan ICC ainsi que le bilan du travail de l'inspection générale seront présentés au comité de suivi parisien qui se tiendra le 12 juin prochain. Ce serait effectivement une bonne chose que de tels comités de suivis locaux se déclinent dans les arrondissements.

Sur l'aspect budgétaire, les 1.860.573,12 € sont à mettre en regard des 9,7 M€ du marché à commandes qui sera présenté au conseil de Paris. Tels sont les équilibres entre les deux modes de passation de marché.

En réponse à Mme SOUYRIS, sur l'inversion entre appels d'offres et appels à projets, Mme CORDEBARD invoque d'abord une raison légale.

Une grande partie des associations qui ont répondu aux appels d'offres l'an dernier proposaient des services très similaires (musique, sport) ou d'autres types de prestations qui ne pouvaient se lire légalement comme des prestations pouvant justifier un appel à projets sur des thèmes très spécifiques et originaux. Cette année, un grand nombre des associations qui avaient postulé l'an dernier ont d'ailleurs pu repostuler sur des sujets spécifiques (ex : projets scientifiques innovants, projets culturels liés à un partenaire spécifique comme Accentus).

Concernant la répartition entre les agents de la ville et les associations, **Mme CORDEBARD** évoque une proportion de l'ordre de 60 % en faveur des agents de la ville. Ces chiffres restent toutefois à confirmer.

La Maire de Paris a clairement indiqué qu'elle souhaitait encourager l'innovation pédagogique à Paris et les projets allant dans ce sens, à condition qu'ils fassent consensus au sein de la communauté scolaire. Dans cet esprit, la Maire de Paris a demandé au recteur de regarder avec bienveillance les projets qui lui seraient présentés.

Sur un sujet aussi important, **Mme PAWLIK** déplore une réponse trop « approximative » de Mme Cordebard. L'équipe municipale explique avoir agi « dans la contrainte », mais c'est en réalité le signe que la Ville a décidé de poursuivre cette réforme dans la précipitation (comme ce fut le cas lors de sa mise en place, l'an dernier).

Il a été question d'une évaluation qui aurait été faite par les services de la Ville et Mme PAWLIK en demande le compte rendu détaillé. Au passage, il est regrettable que le bilan ne puisse être produit que le 12 juin, soit après le vote de cette délibération.

Enfin, il est problématique, démocratiquement parlant, que la localisation des associations ne soit pas précisée. Cette omission revient à demander aux élus de voter une délibération dont ils ne connaissent ni les tenants ni les aboutissants pour le 10^e.

M. ALGRAIN s'engage à communiquer rapidement, à l'ensemble des élus, le détail des affectations par école et par thèmes retenus.

Concernant le comité de suivi local, M. ALGRAIN a souhaité rencontrer, avant de le réunir à nouveau, l'ensemble des directeurs et directrices des établissements scolaires, ainsi que les REV. Son but étant de constituer une véritable cartographie de l'arrondissement et d'être le mieux renseigné possible de sorte que la réunion du comité de suivi local puisse se tenir dans de bonnes conditions. La prochaine réunion devrait avoir lieu fin juin ou au tout début du mois de juillet.

Sur le plan qualitatif, par nature subjectif, l'équipe municipale a pour but de veiller à ce que l'application de l'ARE se fasse dans les meilleures conditions dans le 10^e arrondissement. Bien que les élus communistes soient opposés à l'ARE, M. ALGRAIN salue leur choix d'appuyer la volonté de faire au mieux. De la même manière, certains professeurs des écoles qui étaient opposés à la réforme (et le sont toujours) l'ont assumée et ont fait en sorte que tout se passe au mieux pour les enfants du 10^e arrondissement.

M. FÉRAUD, estimant que M. ALGRAIN a déjà donné un niveau de détail supérieur à ce qu'exige la délibération, le remercie de s'être investi personnellement dans la commission qui a permis de choisir les différents intervenants dans le 10^e arrondissement.

M. FÉRAUD remercie également l'ensemble des élus de la majorité qui, en dehors de points de vue possiblement divergents sur l'évolution de la réforme, tiennent à voter cette délibération pour que la rentrée se fasse dans de bonnes conditions et dans l'intérêt des enfants du 10^e arrondissement. C'était d'ailleurs la position prise par les élus communistes dans la fin de la dernière mandature, sachant enfin que le vote de cette délibération ne préjuge pas des dispositions qui pourront être prises au comité de suivi.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

3 abstentions dont un pouvoir (élu-e-s UMP).

Objet : Subvention (3.000 euros) à l'association « L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie » (10^e) pour son action de médiation scolaire Parents-École.

Projet de délibération : 2014 DFPE 1166

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que l'ACORT sert de relais entre l'école et les parents afin d'établir les bases d'une bonne compréhension mutuelle, dans l'intérêt commun des enfants.

Les établissements concernés sont principalement des collèges de l'arrondissement : Valmy, Louise-Michel, Palissy et Grange-aux-belles ; les écoles élémentaires de Lancry, Récollets, Faubourg Saint-Denis, Paradis, Chabrol et Martel.

Chaque année, environ 70 enfants sont accompagnés dans cette démarche.

M. RAIFAUD tenait à souligner l'importance de venir en aide à l'ACORT, qui œuvre dans le sens de l'intérêt général et particulièrement dans le 10^e arrondissement. L'ACORT est un lieu de vie et de rencontres de populations originaires de nombreux pays. Son travail de médiation entre l'école et les familles est exemplaire.

Il conviendra d'être vigilant à l'avenir, car ces actions pourraient se trouver fragilisées par le nouveau découpage de la politique de la ville (qui devrait être annoncé l'an prochain).

Mme CERDAN précise que son intervention vaudra pour la délibération suivante, sur les subventions à l'Espace universel.

Ces deux associations, l'ACORT et l'Espace universel, proposent des actions de formation et d'information destinées à l'insertion des familles immigrées souvent primo-arrivantes. Ce travail de dialogue permet une compréhension entre des cultures qui ont des pratiques différentes.

Par ailleurs, la médiation scolaire ne peut être que bénéfique à l'intégration et surtout à la réussite de ces enfants non francophones.

C'est pourquoi l'opposition votera favorablement à ces deux subventions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (2.000 euros) à l'association « Espace d'Accueil, d'Animation Interculturelle et Social » dit « Espace Universel » (10^e) pour son action de soutien à la parentalité.

Projet de délibération : 2014 DFPE 1170

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise ici que, dans le cadre de ses actions d'accompagnement à la parentalité, la municipalité souhaite encourager des projets permettant de rapprocher les familles et l'institution scolaire.

Parfois, le dialogue entre les familles et les établissements scolaires est insuffisant et les incompréhensions qui en résultent sont fréquentes. Les représentations des uns et des autres s'en trouvent souvent erronées. La municipalité souhaite faciliter le dialogue, prévenir les éventuelles incompréhensions et renforcer la confiance entre les familles et les équipes éducatives des établissements scolaires.

L'association Espace Universel tient des permanences (environ 100 par an) à son local, des réunions d'information en direction des parents, ainsi que des ateliers parents-enfants.

En 2014, un partenariat avec la médiathèque François Sagan est envisagé pour l'intervention une fois par mois de deux bibliothécaires pour un temps de lecture d'une demi-heure.

Cette action s'inscrit sur 12 mois et la participation des familles est gratuite.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (5.000 euros) à l'association Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul (10^e)

Projet de délibération : 2014 DJS 161

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON rappelle qu'au dernier conseil d'arrondissement, les élus avaient voté une délibération relative à l'activité sportive de cette association. Cette subvention intervient dans le cadre de son activité jeunesse qu'elle met en œuvre au bénéfice des jeunes de 13 à 30 ans.

L'association (455 adhérents) est animée par 58 bénévoles et huit personnels rémunérés.

Cette subvention permettra à l'association de développer un site Internet plus actif.

L'association fournit par ailleurs un travail très conséquent auprès des adolescents de l'arrondissement, en partenariat avec plusieurs structures comme France bénévolat et la mission locale de Paris. Elle accueille individuellement de 15 à 20 jeunes (âgés de 15 à 25 ans) dans l'année. Elle peut prendre en charge tout ou partie de certaines formations comme le BAFA ou les formations d'entraîneur sportif.

L'association Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul travaille également en lien avec l'établissement scolaire du quartier et notamment le collège Bernard Palissy, où elle développe une activité d'aide aux devoirs et des activités culturelles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (10.500 euros) à 4 associations de jeunesse locales (10^e)

Projet de délibération : 2014 DJS 228

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE indique qu'il s'agit ici d'accorder une subvention à quatre associations qui interviennent dans les quartiers du 10^e arrondissement relevant de la politique de la ville et bénéficiant à des jeunes âgés de 13 à 30 ans.

Les actions en question ont été présentées par les associations dans le cadre de l'appel à projets Politique de la ville pour 2014.

❖ Compagnie Niaba : 1 500 €.

Cette association offre à une cinquantaine de jeunes un accès à la culture africaine, au cours d'un stage qui se tiendra sur trois week-ends, de novembre à décembre 2014, au Point Ephémère. Pour la huitième année consécutive, ce stage permettra une initiation au chant, au théâtre et aux percussions. Destinée à des jeunes de toutes origines, cette initiative doit être l'occasion d'échanges autour de la culture africaine.

❖ Assemblée citoyenne des originaires de Turquie : 2 000 €.

Cette subvention vise à aider l'ACORT dans son projet Prévention de la délinquance et activités socioculturelles pour les jeunes (150 jeunes âgés de 13 à 30 ans). Son objectif est de construire un lien fort entre les ressortissants originaires de Turquie, pour promouvoir l'interculturalité et la citoyenneté active en sensibilisant les jeunes contre le repli communautaire.

Trois activités spécifiques sont proposées dans ce cadre. Premièrement, l'émission de radio Arc-en-ciel (diffusée tous les samedis de 13 heures à 16 heures) sensibilise aux thèmes de la prévention, de la santé, de la formation et de l'enseignement. Deuxièmement, l'ACORT fera organiser des débats-rencontres par des jeunes afin de stimuler leur volonté de s'investir dans la vie politique, sociale et culturelle en France et en Europe. Troisièmement, les permanences d'accueil, d'information et d'orientation, concernent tous les domaines de la vie quotidienne des jeunes : emploi, formation, éducation, santé, droit, logement et loisirs.

❖ Colombbus : 2 000 €.

Cette subvention pour l'atelier Tangara aidera notamment à la création d'un jeu vidéo. D'octobre 2014 à mai 2015, l'association envisage d'accompagner une dizaine de jeunes de 11 à 16 ans à la création d'un jeu vidéo en 3D. L'objectif est de permettre aux jeunes, par le biais d'un projet commun, de s'appropriier les nouvelles technologies en s'initiant à la programmation informatique de manière ludique et participative.

❖ Cochenko : 5 000 €.

Cette association reconduit son action « data place 2014 » qui bénéficie à quelques 200 jeunes Parisiens, tous issus des quartiers de la Grange-aux-belles, Saint-Maur et du Buisson-Saint-Louis. Cette action repose sur la concertation artistique pour l'aménagement de la place du Buisson-Saint-Louis. Amorcée en 2010 et reconduite les années suivantes, data place propose tout au long de l'année des ateliers permettant l'occupation active et ludique de la place.

Mme CERDAN indique que les quatre associations mentionnées ont déposé cette demande de subvention pour des projets très précis. L'opposition tient à souligner, une fois encore, l'importance de l'action menée par l'ACORT, qui entend lutter localement contre la délinquance des mineurs. Ladite délinquance est en progression constante à Paris et atteint des taux désormais préoccupants (13 % selon la préfecture de police de Paris). L'opposition votera favorablement à l'octroi de ces subventions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Maintien de la garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP.
Projet de délibération : 2014 DLH 1019
Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO précise qu'une seule de ces garanties d'emprunt concerne le 10^e arrondissement, sur l'immeuble du 59 rue Louis Blanc (acquisition de locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée d'un immeuble préemptés l'an dernier).

Mme PAWLIK précise qu'elle intervient pour les deux délibérations : DLH 1019 et DLH 1034.

L'équipe municipale propose au conseil de maintenir la garantie de Ville de Paris à divers emprunts contractés par la RIVP en vue, concernant le 10^e arrondissement, du financement des locaux d'activité et du programme d'acquisition-conventionnement de logements sociaux à réaliser au 59 rue Louis Blanc. La mairie propose ensuite l'octroi de la garantie de la Ville de Paris pour la réhabilitation de logements sociaux situés au 8/12 rue du Terrage.

L'opposition votera en faveur du maintien et de l'octroi de cette garantie, avec toutefois certaines réserves relatives à la politique du logement actuellement menée par la majorité.

Le logement est aujourd'hui l'une des principales préoccupations des Parisiennes et Parisiens et Mme Hidalgo en aurait fait une grande priorité de son mandat. Au conseil de Paris des 19 et 20 mai derniers, aucune piste concrète n'a été évoquée sur cette question d'importance. Un plan de rénovation thermique (1 000 immeubles et 4 000 logements sociaux) a ainsi été annoncé dans le cadre du plan climat, sans aucune indication financière chiffrée et dans un flou intégral.

La réhabilitation de logements sociaux est pourtant essentielle et mérite donc un peu plus que des déclarations d'intention. Cette question de la rénovation des logements avait été portée avec force par Nathalie Kosciusko-Morizet lors de la campagne des municipales. Un locataire de logement social n'est pas un sous-locataire. Il a le droit, comme n'importe qui, de vivre dans un logement confortable et en sécurité.

C'est pourquoi Mme PAWLIK invite l'équipe municipale à préciser le programme de rénovation-réhabilitation envisagé à cet égard dans le 10^e arrondissement.

Sur la DLH 1034, Mme PAWLIK souhaiterait savoir comment la mise aux normes des bâtiments en matière d'accessibilité est envisagée. La note précise qu'à l'exception du bâtiment A, doté d'une rampe d'accès, les parties communes du bâtiment ne sont pas accessibles aux handicapés.

M. BASSINO indique que la priorité de la Ville pour le logement a clairement été réaffirmée et à plusieurs reprises. De nombreux projets sont en cours. L'ensemble des préemptions possibles et utiles pour faire du logement social dans tout Paris est déclenché. Donc, le logement social est mis en œuvre par la nouvelle majorité. Les élus seront prochainement informés des suites sur l'ensemble de Paris.

Concernant la rénovation thermique dans le quartier de la République, M. BASSINO invite Mme PAWLIK à s'informer sur l'opération OPAH 2D2E ; laquelle vise à permettre aux copropriétés d'avoir un suivi et un conseil sur la rénovation, avec un souci sur l'amélioration thermique de leur immeuble.

En réponse sur le logement social, **M. FÉRAUD** prend acte de l'attachement de l'opposition à ce que la Maire de Paris tienne ses engagements en la matière. M. FÉRAUD se réjouit d'avance du vote de l'opposition en faveur de toutes les délibérations, sur les six ans de mandature, visant à créer du logement social.

Mme PAWLIK réitère sa demande de précision de ce qui sera fait concrètement dans le 10^e arrondissement.

M. FÉRAUD indique que Paris Habitat a notamment engagé la réhabilitation et la mise aux normes thermiques d'un très grand bâtiment (55, rue de la Grange-aux-Belles). L'équipe municipale pourra faire un point aux élus sur l'ensemble des opérations qui ont eu lieu ou celles qui sont envisagées par les bailleurs sociaux.

Par ailleurs, sur le domaine privé, 11 immeubles du quartier République sont engagés dans la démarche de l'OPAH 2D2E. D'autres immeubles ont depuis retiré des dossiers et il faut maintenant espérer que leurs assemblées générales de copropriété permettront d'aller plus loin.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Réhabilitation de logements sociaux 8-12 rue du Terrage (10^e) - Octroi de la garantie de la Ville de Paris demandée par ICF La Sablière pour 219 logements.

Projet de délibération : 2014 DLH 1034

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO indique ici que les travaux engagés sont encore en cours.

Sur la question de l'accessibilité, rien n'est prévu dans lesdits travaux. Naturellement, ce doit être une préoccupation pour l'ensemble du parc social que d'avoir suffisamment de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux d'accessibilité sont beaucoup plus faciles à exécuter dans du logement neuf que dans de l'ancien et a fortiori occupé.

M. FÉRAUD confirme l'impossibilité technique pour La Sablière de réaliser des travaux d'accessibilité sur certains bâtiments datant des années 30. Certains bâtiments de la résidence ne peuvent pas être mis en accessibilité (cages d'escaliers très étroites, petites pièces selon les normes du début du XX^e siècle). Lorsque les personnes vivent dans des bâtiments qui ne sont pas accessibles, il importe surtout de leur trouver une solution de relogement.

M. BASSINO précise que la construction de cet ensemble immobilier date de 1924.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Objet : Subventions (20.000 euros) à 5 associations au titre de l'intégration et l'accès aux droits.

Projet de délibération : 2014 DPVI 1023

Rapporteur : Didier le RESTE

M. Le RESTE précise que le 10^e arrondissement n'est concerné que par une des cinq associations mentionnées dans la délibération : Afrique conseils (1 500 €).

La politique d'intégration est primordiale dans une ville comme Paris, où la population est composée de 20 % d'hommes et de femmes de nationalité étrangère ou ayant acquis la nationalité française récemment. Encourager une meilleure intégration des hommes et des femmes venues d'ailleurs, qui travaillent, élèvent leurs enfants et participent au dynamisme de Paris, est un enjeu à la fois philosophique et citoyen.

Outre qu'elle permet de lever différentes barrières, cette action doit ouvrir l'accès à toute une série de droits élémentaires. Pour améliorer ce vivre-ensemble et permettre une intégration citoyenne réussie, l'action des associations demeure primordiale.

L'association Afrique conseils propose de rompre l'isolement des familles migrantes et de les appuyer dans la perspective d'une meilleure intégration sociale, à la fois pour elles-mêmes et pour leurs enfants, en leur permettant de mieux comprendre le fonctionnement des institutions et de la société.

Mme PAWLIK formule une remarque de forme : s'il importe effectivement d'accompagner les familles migrantes dans leur intégration sociale, l'opposition regrette le peu de détails sur les actions concrètes que l'association mène dans ce sens. Mme PAWLIK souhaiterait donc des éléments complémentaires.

M. FÉRAUD, s'accordant sur le caractère succinct du texte transmis aux élus, estimerait opportun que l'association donne un descriptif plus complet de son action.

M. Le RESTE donnera suite.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Mise en lumière de la gare du Nord. Signature d'une convention de financement avec la SNCF.

Projet de délibération : 2014 DVD 1002

Rapporteuse : Élise FAJGELÈS

Mme FAJGELÈS indique que cette délibération, qui couronne un travail fructueux avec la SNCF porte sur la convention entre la Ville de Paris et la SNCF pour le financement de travaux d'illumination. C'est le résultat d'une décision commune. La Gare du Nord avait procédé au ravalement de sa façade et souhaitait encore la mettre en valeur par de l'éclairage.

La ville de Paris et la mairie du 10^e ont donné suite à une demande des riverains de la Gare du Nord d'améliorer le sentiment de sécurité et d'apaiser les tensions existant sur le parvis de la Gare du Nord. Les éléments d'éclairage sont loin d'être anodins dans les rues où il existe certaines tensions.

Il a donc été demandé à la société Evesa, concessionnaire de travaux d'éclairage de la ville, en partenariat avec le service éclairage de la Ville de Paris, de travailler à une meilleure illumination tout en respectant le plan climat conformément aux objectifs fixés par la Ville.

Le coût des installations est estimé à 60 174 € HT. La Ville de Paris et la SNCF prennent respectivement en charge 50 % de cette somme, c'est-à-dire qu'au terme de la convention, la SNCF versera à la Ville une somme de 40 316 € TTC.

Mme PAWLIK annonce que l'opposition votera pour cette délibération, qui représente le cas de figure type sur lequel majorité et opposition peuvent s'entendre.

Mme PAWLIK assortit toutefois son vote d'un point de réserve. Pour cause, le quartier des deux gares a véritablement été « laissé-pour-compte » au cours de la précédente mandature, alors même qu'il s'agit du quartier du 10^e arrondissement qui présente le plus fort potentiel.

Avec Nathalie Kosciusko-Morizet, Mme PAWLIK avait proposé un projet d'aménagement d'envergure sur le quartier des deux gares : construction de logements, création d'espaces verts, création d'un centre d'affaires, création d'un complexe sportif. Ce projet avait pour objectif de transformer véritablement le visage du quartier des deux gares, actuellement en proie à un ralentissement économique notable et à d'importants problèmes de sécurité. Les problèmes de sécurité dans ce quartier sont d'ailleurs aujourd'hui l'une des principales préoccupations des riverains.

Mme PAWLIK rappelle que les statistiques de la délinquance à Paris ne sont pas très encourageantes : + 10 % sur les atteintes aux biens sur 12 mois glissants (entre avril 2013 et avril 2014), + 1 % pour les atteintes à l'intégrité physique des personnes.

Toute mesure visant à lutter contre l'insécurité ne peut donc qu'être salutaire et l'opposition la saluera bien volontiers. Il est avéré de longue date que le renforcement de l'éclairage public permet de participer à la baisse de l'insécurité et au moins du sentiment d'insécurité. Au plan historique, l'éclairage public avait été mis en place à Paris sous Louis XIV et avait effectivement fait baisser une délinquance très forte à l'époque.

Mme PAWLIK assortit donc son vote d'une réserve importante. Cette délibération n'est qu'un pas sur un chemin à parcourir qui reste long, afin d'apporter la tranquillité aux riverains, touristes et commerçants du quartier des deux gares.

L'opposition attend donc rapidement des mesures complémentaires sur le sujet, sachant la seule BST ne pourra venir à bout des problèmes rencontrés dans le quartier des deux gares. Il est du devoir de Monsieur le Maire de travailler étroitement avec la préfecture de police à un plan d'action, ferme et efficace, sur ledit quartier.

M. FÉRAUD répond que cette délibération s'inscrit dans un plan d'ensemble. Il convient qu'il est de son devoir de travailler avec la préfecture de police, ce qu'il a toujours fait, au-delà de divergences politiques avec le gouvernement. Il est aussi du devoir du gouvernement et de l'État, par le biais du préfet de police, de travailler avec le maire. Mais l'amélioration du quartier doit être d'ensemble.

L'éclairage public est effectivement important. Le trop peu d'éclairage sur le parvis de la gare avait été constaté aussi par la SNCF.

Quant au projet présenté par Mme PAWLIK pendant la campagne électorale, l'ensemble de la majorité le désapprouve. La majorité ne souhaite pas faire disparaître le paysage ferroviaire sous des tonnes de béton, mue par une sorte de « fantasme du quartier d'affaires ». À l'issue de la campagne où ces projets ont été présentés, les Parisiens ont tranché en faveur de la gauche et il est donc logique que son projet soit mis en œuvre.

M. FÉRAUD prend néanmoins note du vote favorable de l'opposition à cette délibération d'intérêt général.

Assurément, le quartier des gares devra recevoir la priorité d'aménagement et d'attention dans les années qui viennent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Travaux d'entretien de chaussées et trottoirs parisiens. Marché de travaux (13 lots). Modalités de passation.

Projet de délibération : 2014 DVD 1051

Rapporteuse : Élise FAJGELÈS

Mme FAJGELÈS rappelle que le dernier marché avait été passé en décembre 2012 pour une période de deux ans reconductible un an.

Le titulaire du marché est la société Eurovia.

Pour les travaux excédant les 230 000 € HT, la Ville de Paris a la possibilité de passer un marché spécifique avec une autre société, comme ce fut le cas pour la rue Lucien Sampaix.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, avec différents lots : des lots géographiques et des lots techniques.

Concernant les travaux d'entretien des chaussées et de trottoirs, le 10^e arrondissement est concerné par le lot n° 2; pour les travaux d'asphalte, par le lot n° 11.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Cité d'Hauteville à Paris (10^e). Demande de subvention de 30 000 euros auprès du Ministère de l'Intérieur pour la réalisation de travaux de voirie.

Projet de délibération : 2014 DVD 1057

Rapporteure : Élise FAJGELÈS

Mme FAJGELÈS précise qu'il s'agit de demander une subvention au ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire de la députée de la circonscription, Seybah Dagoma.

Il y a plusieurs mois, l'équipe municipale avait été saisie par les habitants de la cité d'Hauteville et s'était rendue sur place à l'automne 2013, avec le responsable de la division de la propreté du 10^e et le responsable de la section territoriale de voirie du 10^e.

Il existe, dans cette cité, un certain nombre de nuisances, notamment en matière de propreté et de sécurité. L'équipe municipale a déjà travaillé à améliorer la propreté, en installant des jardinières au fond de l'impasse. Il y a quelques jours, l'équipe municipale a demandé à la DPE d'installer un panneau de sensibilisation contre les épandements d'urine sur les murs.

Sur le bout de la rue d'Hauteville, qui débouche sur la rue Chabrol, le trottoir est très étroit. Il y a des dépôts d'encombrants, un recoin à urine, un problème de circulation des piétons (du fait de l'étroitesse des trottoirs), un problème de sécurité avec les voitures qui passent de manière assez rapide. Le projet consisterait à élargir le trottoir, à planter trois arbres, à installer un parking deux roues et organiser un stationnement en Lincoln.

Le projet est évalué à 75 000 €.

Si le conseil vote cette délibération, le projet pourra être mis en œuvre dès 2014. Il restera à le peaufiner par des rencontres avec le conseil de quartier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (4.000 euros) et convention avec l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (L'ACORT) (10^e).

Projet de délibération : 2014 SG 1039

Rapporteure : Olga TROSTIANSKY

Mme TROSTIANSKY indique que l'ACORT fait un travail remarquable en direction de l'égalité femmes/hommes, en participant quatre années consécutives au parcours d'insertion sociale et professionnelle (*Parcours de femmes, un pas vers l'égalité*), opération également animée par l'Espace Insertion de l'association Olga Spitzer.

Cette convention vise à soutenir une action de prévention des violences faites aux femmes et d'accompagnement des victimes.

L'atelier *Parole et pouvoir des femmes* doit permettre de faire émerger la parole des femmes victimes de violences et de les aider à déclencher un parcours de sortie des violences. Pour ce faire, la médiation culturelle et linguistique s'avère indispensable. L'ACORT propose un accueil et une écoute pour les femmes qui craignent l'émergence de violences et celles qui connaissent déjà des violences.

L'ACORT a repéré des situations de femmes isolées, ayant été mariées de manière forcée, qui peuvent parfois être séquestrées. Ces femmes cherchent un soutien pour quitter le domicile conjugal.

En outre, lors du festival du cinéma de Turquie (2013), l'ACORT a sensibilisé aux violences faites aux femmes. Deux films ont été l'occasion d'aborder les questions relatives au mariage forcé. L'association a aussi contribué à la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2013, en mairie du 10^e.

Mme CERDAN ne dénoncera jamais assez les sévices aux personnes et les violences contre les femmes, forme de discrimination sexiste incompatible avec l'esprit d'une société moderne. En France, tous les deux jours et demi, une femme meurt sous les coups de son conjoint. L'opposition se félicite du soutien que l'ACORT apporte à ces femmes victimes de violences, qu'elles soient familiales ou sociales. Néanmoins, le conseil en est à la troisième délibération sur l'ACORT et il serait aussi important de diversifier l'octroi de ces subventions.

Mme CERDAN votera favorablement à cette délibération.

M. FÉRAUD fait observer que la communauté turque est très implantée dans le 10^e arrondissement et qu'il n'existe que très peu d'associations spécialisées pour travailler avec cette communauté. En l'occurrence, les actions subventionnées sont clairement identifiées. En aucun cas l'équipe municipale ne souhaite de monopole associatif. De plus, rappelons que certaines associations comme Elele n'ont pas survécu aux baisses de subventions réalisées par le passé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Délégation du conseil d'arrondissement au Maire du 10^e arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

Projet de délibération : MA1020140

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

M. FÉRAUD précise que cette délibération, obligatoire au début de chaque mandature (conformément à l'article 28 du Code des marchés publics), lui permettra de passer les marchés publics sans formalités préalables mentionnés dans l'article L-25.11.22 du Code général des collectivités territoriales.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Élection d'un président ad hoc pour l'examen et le vote du compte administratif

2013 de l'état spécial du 10^e arrondissement.

Projet de délibération : MA102014

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

M. FÉRAUD rappelle qu'en tant qu'ordonnateur des dépenses, il ne peut être présent dans la salle et propose d'élire Paul Simondon comme président de séance pour le vote de la prochaine délibération.

La délibération est adoptée.

Objet : Adoption du compte administratif 2013 de l'état spécial du 10^e arrondissement.

Projet de délibération : MA10201400

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. FÉRAUD rappelle que le compte administratif est le solde d'exécution du budget de l'état spécial 2013 alloué par la Ville de Paris au 10^e arrondissement ; les crédits ouverts cumulent le budget primitif de l'année 2013 et le budget supplémentaire en cours d'année 2013 – avec les reports de crédits constatés à ce moment.

Conformément aux évolutions de ces dernières années, les crédits de fonctionnement ouverts en 2013 (qui servent au fonctionnement des équipements de proximité de la ville dans le 10^e), se sont encore rapproché de 100 %, soit 97,52 % de crédits de fonctionnement ouverts en 2013, ce qui marque un nouveau progrès.

Tel n'est pas le cas des crédits d'investissement, puisque seuls 41,73 % des crédits ont été mandatés. Pour cause, plus de 80 % des crédits d'investissement des conseils de quartier ne sont pas engagés par lesdits conseils.

C'est d'ailleurs le cas dans la plupart des arrondissements, voire tous. Le passage à une nouvelle étape, avec un fonctionnement en budget participatif, se justifie à cet égard.

Les engagements juridiques s'élèvent eux à 98,62 %. Le budget modificatif sera adopté au mois de juillet.

Enfin, Monsieur le Maire remercie la Direction générale des services pour la qualité de son travail.

Sortie de la salle de M. FÉRAUD.

M. SIMONDON invite le conseil à se prononcer sur le compte administratif 2013 de l'état spécial d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

3 abstentions dont 1 pouvoir (élu-e-s UMP).

Retour de M. FÉRAUD.

Sur les délais d'envoi des vœux, **Mme PAWLIK** déplore que deux vœux, des Verts et du groupe socialiste, n'aient été communiqués aux élus que le jour du conseil. Le groupe UMP demande que Monsieur le Maire fasse respecter le délai imposé par le règlement intérieur (article 18), soit trois jours francs.

M. FÉRAUD entend cette interpellation et veillera effectivement au respect du délai (du moins pour ce qui est de la majorité municipale).

Le dossier du quai de Jemmapes, qui fait l'objet d'un vœu, a évolué dans le courant de la semaine dernière. Il est vrai qu'il eut été préférable de transmettre ce vœu vendredi dernier à l'ensemble des élus.

Vœu du groupe UMP sur la réforme des rythmes scolaires – **Mme Déborah PAWLIK**

Lors du dernier conseil d'arrondissement, nous avons présenté un vœu relatif à l'aménagement des rythmes scolaires en demandant son bilan dans le 10^e arrondissement et à l'échelle parisienne, ainsi que le détail du coût de sa mise en œuvre.

Le Maire a répondu que, s'il existait quelques mécontents de cette réforme, il ne s'observait pas, dans le 10^e arrondissement, de mouvement de contestation notable de la mise en place de la réforme. Vous aviez également précisé que les directeurs d'écoles n'avaient pas rejeté la réforme ou émis de véritables signes d'inquiétude à ce sujet.

Le 13 mars dernier, lors du conseil de l'école élémentaire de la rue du Faubourg Saint-Denis, la question de la L'ARE a semble-t-il été évoquée. On peut lire dans le compte-rendu cette réunion : « *L'ARE et le périscolaire posent question. Il y a un problème de violence, notamment lors du temps périscolaire. Les enseignants décrivent l'irrespect des animateurs envers les enfants et l'école, ainsi que divers problèmes d'attitude et le comportement* ».

La question de la sécurité des enfants, que j'avais posée au conseil de mai dernier, semble donc se justifier.

De la même manière, les parents font de plus en plus entendre leur voix, notamment dans le 10^e arrondissement. Ainsi, un collectif de parents d'élèves s'est constitué sur l'école des Récollets. Ce collectif a saisi le Premier ministre et le ministre de l'Éducation nationale sur le sujet. Dans cette intervention auprès du gouvernement, le collectif souligne notamment la fatigue inhabituelle des enfants, comme nous l'avions mis en exergue dans notre précédente intervention.

Nous avons tous été destinataires d'un courrier du collectif relatant l'enquête menée par ces parents d'élèves auprès d'autres parents dans plusieurs écoles de l'arrondissement (Bullet, Chabrol, Récollets, Lancry), entre novembre 2013 et avril 2014. Les résultats sont sans appel. 57 % des parents répondants se prononcent contre la mise en place et 90 % des enseignants consultés. 60 % des parents considèrent que leur enfant est bien plus fatigué que l'an dernier.

Par ailleurs, à l'échelle parisienne, Nathalie Kosciusko-Morizet a lancé une consultation en ligne sur le sujet (1 000 participants, parents et enseignants confondus). La moitié des votants souhaite l'évolution de la réforme vers un regroupement des activités sur une après-midi. Il existe donc encore un souci d'évolution de la réforme, souci que nous avons souligné à plusieurs reprises.

Concernant le 10^e arrondissement, nous souhaitons qu'un bilan conforme à la situation réelle des écoles puisse enfin être dressé.

En réponse, **M. ALGRAIN** indique que sur 29 conseils d'école, il se trouvera toujours un parent ou un enseignant pour mettre en exergue les défaillances d'une réforme. Une exception ne fait pas la règle. Idem pour l'ARE au sujet de laquelle M. ALGRAIN confirme un problème ponctuel avec un élève. Il se pourrait que des difficultés surviennent encore et se règlent localement, car c'est aussi la vie des écoles. Déjà, il s'agirait de ne pas généraliser à partir de cas particuliers.

Concernant le collectif de parents constitué à l'école des Récollets (le CIPE), à défaut d'avoir beaucoup d'adhérents, il semble avoir quelques moyens comme en témoigne le document en couleurs qu'il a massivement diffusé. M. ALGRAIN n'en sait pas davantage sur ce collectif. On peut faire dire aux chiffres ce que l'on veut. Toutefois, et bien qu'il n'ait qu'une valeur scientifique relative, ce retour de 146 questionnaires est à considérer.

Enfin, plusieurs réponses à ce questionnaire ne semblent aucunement hostiles à la réforme. Globalement, donc, la situation n'est pas telle qu'il faudrait renoncer à l'ARE sur Paris et le 10^e arrondissement.

Pour sa part, **M. BASSINO** revient succinctement sur les raisons de l'opposition des élus communistes à cette réforme : problème d'égalité, problème de territorialisation, etc.

Cependant, la droite semble assez peu légitime pour parler de cette manière et essayer de faire la leçon sur ce type de réformes. La réforme mise en place par le gouvernement précédent, qui avait fait passer l'école de quatre jours et demi à quatre jours, avait rencontré autant d'opposition que la réforme actuelle.

Les élus communistes estiment que le travail réalisé par ce collectif est intéressant. Par exemple, 96 % des enseignants interrogés ont répondu que leurs élèves leur paraissaient plus fatigués que les années précédentes. De nombreux autres graphiques soulignent des points évoqués l'an dernier par les élus communistes, les enseignants et les parents d'élèves opposés à cette réforme. Donc, ce travail tout à fait respectable a le mérite de ne pas être univoque et assez objectif.

Les élus communistes ne joindront pas leurs voix aux élus UMP, leur récusant tout statut de porte-paroles des enseignants et des parents préoccupés par la réussite des enfants.

Pour sa part, **Mme SOUYRIS** estime que cette étude est une tentative d'analyse de la situation. Ce document mesure les choses et tente un vrai état des lieux. Pour l'instant, toute la communauté éducative (enseignants, parents d'élèves, animateurs, ATSEM) a vraiment des critiques à formuler. Il existe d'autres travaux, notamment par un bureau d'études indépendant et par l'inspection générale, qui sont intéressants et qu'il faut croiser avec ce travail qui vient du terrain.

Aussi la fatigue est-elle une réalité dans l'école. Avant la réforme, il y a quatre ans, les enfants étaient déjà fatigués. Par contre, une réflexion est à mener sur l'harmonisation des horaires, ou sur un aménagement des rythmes plus adéquat au développement des enfants. Il faudrait peut-être voir si les écoles pourraient proposer elles-mêmes des horaires. L'idée est de choisir les bonnes solutions par l'exemple, de sorte que la chronobiologie et le rythme de l'enfant soient mieux respectés ; autrement dit, de partir du terrain pour faire la réforme.

Ce document montre assurément le mécontentement d'un certain nombre d'acteurs dont il est urgent de faire en sorte qu'ils se rencontrent. Il faut vraiment remettre en place les comités de suivi à tous les niveaux. À noter que, chez les animateurs et les ATSEM, la précarité des contrats de travail et le problème de formation font que les problématiques sont souvent différenciées du reste de la communauté éducative. Cela donne des sortes de clivages et de castes qui sont très difficiles à faire bouger.

L'école irait beaucoup mieux si elle obtenait que ces acteurs soient davantage dans le collectif et moins dans le rapport de force. Il existe encore en France un certain corporatisme au sein des structures. Mme SOUYRIS propose de commencer, dès aujourd'hui, à fabriquer cette communauté pour arriver à transformer l'école.

Mme CORDEBARD partage les constats additionnés de MM. ALGRAIN, BASSINO et Mme SOUYRIS.

Le groupe évoqué (les gilets jaunes) est ultra-minoritaire. Composé de trois ou quatre personnes de l'école des Récollets, il défend une position ultra-radical de suppression de la réforme et de retour à la situation antérieure. Pour autant, chaque parole recueillie de membres de la communauté éducative, aussi minoritaires soient-ils, a son intérêt. On ne peut néanmoins que contester la démarche globale qui consiste à prendre un cas particulier pour en tirer des conclusions générales (ex : école du Faubourg Saint-Denis).

Ce travail est en cours de finalisation. Des enquêtes – une de l'inspection générale de la ville, une d'ICC – devraient paraître très prochainement.

Par ailleurs, au conseil de Paris, Nathalie Kosciusco-Morizet a présenté quatre options dont deux prenaient comme préalable que les vacances scolaires étaient diminuées en durée, ce qui n'a pas été discuté par l'ensemble des partenaires et notamment par les enseignants avec

leur autorité de tutelle. Donc, à ce jour, il ne semble pas possible de travailler sur ces hypothèses.

De plus, le volume de 1 000 personnes, dont il n'est pas précisé la répartition entre parents et enseignants, ne correspond pas une vision générale des choses et ne permet certainement pas de dire qu'une demi-journée le jeudi après-midi serait la solution qui conviendrait à tout le monde. Pour avoir énormément échangé avec des intervenants dans le champ scolaire, Mme CORDEBARD n'a jamais entendu cette option pour sortir des difficultés actuelles.

En conséquence, **Mme CORDEBARD** critique la méthode (l'injonction de fournir un bilan qui arrive) et encourage ses collègues à repousser ce vœu.

M. ALGRAIN souligne simplement que le choix d'utiliser un outil statistique doit nécessairement s'assortir d'un minimum de précautions ; l'échantillon représentatif est la précaution minimale. Si certaines informations de ce document peuvent être utiles, il ne saurait constituer une base de travail sur laquelle s'appuyer.

Mme PAWLIK s'accorde avec M. BASSINO pour dire que ce travail est tout à fait respectable et qu'il n'est pas univoque.

Pour avoir rencontré le collectif dont il est question, Mme PAWLIK estime qu'il ne représente certainement pas que lui-même et que son action est bien étendue sur l'arrondissement. L'enquête a le mérite d'avoir été menée auprès des parents et de présenter un certain nombre de résultats qui méritent l'attention ; elle ne doit pas être « jetée à la poubelle » comme semblait l'indiquer M. ALGRAIN.

En réponse à Mme Cordebard sur le questionnaire lancé par Nathalie Kosciusko-Morizet, certes, il n'y a pas eu 13 000 réponses, car le questionnaire n'était pas estampillé « Ville de Paris ». En outre, de nombreux questionnaires, y compris à l'INSEE, sont faits avec des échantillons de 700 ou 800 personnes.

Cet échantillon de 1 000 personnes était également représentatif d'un point de vue catégoriel. Des parents, des directeurs d'établissement, des enseignants, mais aussi des animateurs se sont penchés sur la question.

Le groupe UMP maintient naturellement son vœu.

M. FÉRAUD, à la lecture du questionnaire du collectif « gilets jaunes » et eu égard au fait que l'association était radicalement hostile à la réforme, ne s'attendait pas à des résultats aussi modérés. Cette association est présente à l'école des Récollets, qui est l'une des 30 écoles du 10^e. Donc, M. FÉRAUD attend le retour du questionnaire lancé dans l'ensemble des écoles par la FCPE.

Par ailleurs, il ne s'agira pas, dans un cas comme dans l'autre, d'enquêtes représentatives ; le seul moyen pour qu'une enquête soit représentative est de passer par un institut de sondage.

Enfin, la mairie ne souhaite pas regrouper les activités périscolaires sur une seule journée, car cela inciterait un certain nombre de familles à ne pas y inscrire leurs enfants. L'un des grands

succès de la réforme des rythmes scolaires est que près de 85% des enfants y participent dans notre arrondissement. C'est donc dans la mixité que se passe l'accès à ces activités. Il faut tout faire pour éviter que l'évolution de la réforme marque un retour en arrière sur ce point.

*Hélène DUVERLY a donné pouvoir à Alexandra CORDEBARD
Bernard GAUDILLERE a donné pouvoir à Paul SIMONDON
Olga TROTIANSKY a donné pouvoir à Sybille FASSO*

Vote

Le vœu du groupe UMP est rejeté.

Vœu du groupe UMP concernant les deux roues motorisées à Paris et dans le Xe arrondissement

Les déplacements en deux roues motorisées sont toujours en forte croissance sur Paris. 83 000 Parisiens sont propriétaires d'un deux roues motorisés. 1 immatriculation sur 4 concerne un deux roues. S'y ajoutent les 150 000 deux roues qui transite quotidiennement par la capitale (un chiffre qui a presque doublé depuis dix ans).

Pour beaucoup, le choix du deux-roues était motivé par une certaine facilité de stationnement. Aujourd'hui néanmoins, le stationnement des deux-roues à Paris est devenu un véritable casse-tête. Le nombre d'emplacements pour deux roues demeure parfaitement insuffisant, alors même que 60 % d'entre eux stationnent sur la chaussée. Paris ne compte aujourd'hui que 29 000 places de stationnement dédiées aux deux-roues motorisés et environ 16 000 places de stationnement mixte, ce qui représente une place pour cinq deux roues en circulation.

Pour rappel, la charte de bonnes pratiques sur les deux roues motorisés, adoptées en 2007 sous l'égide la ville de Paris et de la préfecture de Police, appelle au discernement des agents sur le contrôle du stationnement (laisser les deux roues stationner sur un territoire suffisamment large, s'ils n'entravent pas la bonne circulation des piétons ou l'accès des installations situées en sous-sol). Malgré cette tolérance convenue, plus de 101 000 PV (chiffres de 2011) ont été dressés pour des stationnements sur trottoir, ce qui représente une augmentation de 26 % par rapport à 2010.

Dans le 10^e, le stationnement anarchique des deux-roues est fréquent, faute d'emplacement suffisant. Tel est le cas à proximité de certains lieux publics, comme les gares du Nord et de l'Est, près du square Alban Satragne ou encore à proximité des axes particulièrement denses de l'arrondissement (quai de Jemmapes, quai de Valmy, rue Beaurepaire).

Le groupe UMP demande donc que la maire de Paris crée, d'ici à 2020, 50 000 places supplémentaires à l'usage des deux-roues motorisés. Cette création se fera sans frais majeur, puisque les conducteurs et propriétaires de deux roues s'accordent à dire que le mobilier d'accroche parfois installé n'est pas essentiel.

Mme FAJGELÈS confirme le constat d'une explosion des deux-roues motorisés dans l'espace public parisien et du stationnement anarchique qu'elle génère.

Dans son programme, l'actuelle Maire de Paris avait proposé que 20 000 places supplémentaires soient aménagées sous cette mandature. L'équipe municipale entend se tenir à ce chiffre, ce pour quoi elle rejettera ce vœu.

Depuis 2008, 18 000 places de stationnement pour deux-roues motorisés ont été aménagées dans l'espace public parisien ; 450 dans le 10^e arrondissement. Selon la Direction de la voirie et des déplacements de la Ville de Paris, le nombre d'emplacements de 2RM est de 45 000 places à Paris. En ajoutant les 50 000 proposées par le groupe UMP, le total se porterait à 95 000 places. Or il n'y a que 83 000 propriétaires de 2RM.

La politique de la mairie ne consiste ni à favoriser ni à amplifier l'offre de stationnement pour les « deux-roues motorisés », à ne pas confondre avec les « deux roues ». Cette distinction est importante, dans le sens où la mairie favorisera autant que possible l'implantation des vélos et tel ne sera pas le cas pour les deux roues motorisées. En cela, l'équipe municipale entend tenir compte des nuisances occasionnées par la circulation des deux roues motorisées (pollution de l'air, pollution sonore et insécurité). Les chiffres de l'accidentologie de l'arrondissement montrent que les deux-roues motorisés sont très souvent impliqués.

Il s'agirait donc de promouvoir d'autres modes de stationnement des deux-roues motorisés et notamment d'éviter les modes de stationnement en surface. Anne Hidalgo souhaite travailler avec les concessionnaires de parkings souterrains de manière à privilégier ce mode de stationnement.

Aussi la politique de la Ville de Paris consiste-t-elle à promouvoir d'autres modes de déplacements : transports en commun, modes de transports propres (de type Autolib ou scooter électrique). L'idée n'est pas de laisser chacun acquérir un scooter polluant et d'aménager la voirie en fonction.

Concernant le coût, il est élevé, ce qui suppose de bien réfléchir aux investissements en la matière.

Sur la verbalisation par les fonctionnaires de police, la politique de l'équipe municipale consiste à protéger les usagers les plus faibles ; en l'occurrence, les piétons. Pour des raisons d'accessibilité, de sécurité et de confort du cheminement piéton, la verbalisation se fait de manière systématique et régulière.

M. RAIFAUD estime à son tour que le chiffre de 50 000 places, proposé par le vœu, paraît très élevé, alors que l'objectif n'est pas de développer le transport motorisé en général. La

mairie préconise fortement les transports doux (à « propulsion musculaire ») et les transports en commun.

Mme PAWLIK tient à préciser que les 45 000 places actuelles se divisent en 29 000 places dédiées aux deux roues motorisées et 16 000 places mixtes (vélos et scooter).

Mme PAWLIK n'a pas dit que l'opération serait « sans coût », mais « sans frais majeurs ». Naturellement, des réfections de trottoir peuvent être nécessaires, mais ce ne sont pas des investissements inappropriés.

Enfin, le groupe UMP est tout aussi préoccupé que la majorité de la protection des usagers de l'espace public les plus fragiles. La charte des bonnes pratiques, signée en 2007, invite à faire preuve de discernement lorsque les trottoirs sont suffisamment larges.

M. FÉRAUD répond que le « discernement » en question n'offre aucune garantie à la personne ayant stationné son deux-roues motorisé de ne pas être verbalisée. Nous avons créé beaucoup de stationnements deux roues et nous continuerons mais la voirie du 10^e ne permet pas d'installer des parkings pour deux-roues motorisés en nombre suffisant et il faudra imaginer aussi d'autres solutions.

M. FÉRAUD rappelle le triptyque des priorités de l'équipe municipale en matière de déplacement : transports en commun, piétons, vélos.

Le développement de deux roues motorisées, pratiques pour ceux qui les utilisent, ne participe aucunement à la création d'une ville écologique. C'est pourquoi il ne convient pas de l'encourager particulièrement. De plus, ce type d'emplacement génère toujours des protestations chez les riverains (commerçants et habitants), du fait des nuisances sonores et de la pollution.

Enfin, la proposition de faire participer financièrement les propriétaires de deux-roues motorisés en favorisant un stationnement plus sécurisé dans les parkings souterrains paraît être la meilleure solution.

Pour toutes ces raisons, la majorité municipale ne votera pas le vœu du groupe UMP.

Vote

Le vœu du groupe UMP est rejeté.

Vœu du groupe UMP sur les équipements sportifs et les grèves - Mme PAWLIK

Depuis le 23 février dernier, de nombreux amateurs de sport dominical trouvent porte close devant les équipements sportifs parisiens.

Un mouvement social majeur des agents de la Direction de la jeunesse et des sports entraîne régulièrement la fermeture de ces établissements le dimanche. Le 10^e arrondissement n'échappe pas à ce mouvement.

Le dimanche 25 mai par exemple, la piscine Parmentier, le gymnase de la Grange-aux-Belles ou encore le gymnase Jean Verdier étaient fermés.

Par ce mouvement de grève, les agents réclament la revalorisation de leur prime de travail le dimanche, dénonçant une disparité de traitement selon la Direction d'appartenance. Les agents de la Direction de la jeunesse des sports recevraient une prime de 44 € pour 10 heures de travail dominical, contre 900 € annuels pour dix dimanches travaillés aux agents de la Direction des parcs et jardins (et 43 € par dimanche supplémentaire travaillé).

Ce mouvement social n'est pas anodin et il perturbe fortement la vie et l'organisation des Parisiennes et de Parisiens. Les conséquences de ce mouvement sont également dommageables pour les associations qui œuvrent quotidiennement au service de la pratique sportive à Paris et qui ont déploré l'annulation de certaines compétitions les dimanches de grève.

L'ensemble des sportifs parisiens subit donc l'inertie de la mairie de Paris en la matière, celle-ci refusant d'entendre la contestation de ces personnels. La municipalité attend l'agenda social en juin, avec les syndicats et les directions concernées, pour traiter le sujet « de manière globale et aller vers une harmonisation ». Le groupe UMP craint que, selon la manière dont sera menée cette harmonisation, le mouvement ne finisse par s'étendre à d'autres établissements et notamment aux établissements culturels de la ville de Paris.

Le groupe UMP souhaite donc avoir communication d'un bilan précis et exhaustif de l'ensemble des fermetures constatées dans le Xe depuis le début du mouvement et demande de solliciter au plus vite le maire de Paris afin qu'une solution soit trouvée au conflit dans les meilleurs délais.

Dans cet intervalle, le groupe UMP demande d'instaurer un service minimum dans les établissements sportifs.

En réponse, **M. BEAUSSILLON** confirme l'existence d'un mouvement de grève des agents de la DJS, depuis la fin du mois de février. Ce mouvement entraîne d'importantes fermetures, à la fois dans les stades, les gymnases et les piscines (entre 60 et 70 fermetures d'équipements à Paris).

Un certain nombre d'agents de la DJS revendique la revalorisation de leur prime de travail dominical, soit 180 € demandés (contre 44 € actuellement). À ce jour, 9 000 agents de la Ville de Paris, répartis sur sept Directions différentes, sont concernés par le travail le dimanche.

Des discussions sont en cours entre la Direction des ressources humaines et les organisations syndicales. Une délégation intersyndicale a été reçue le 23 mai dernier par la Direction des ressources humaines. La Ville a rappelé à cette occasion que les différents régimes d'indemnisation du travail le dimanche devraient faire l'objet d'une harmonisation et offrir davantage de lisibilité. Ce travail d'harmonisation et de refonte des indemnisations ne peut se faire de façon séparée pour la DJS, car ce ne serait pas acceptable pour les autres Directions partageant un régime commun d'indemnisation (comme la DPE et la DEVE).

C'est plutôt dans le cadre d'une réflexion globale sur l'accroissement des ouvertures d'équipements publics en soirée, les semaines et le week-end, qu'il conviendrait de traiter la question. La mairie s'y engage dans le cadre de l'agenda social qui s'ouvre en juin. La première étape sera l'état des lieux qui sera réalisé pour l'automne. La deuxième étape, la négociation à proprement parler, aura lieu après les élections professionnelles de décembre. Dans l'immédiat, la Ville est mobilisée pour informer au mieux les usagers et assurer le maintien des événements sportifs. Il est parfois difficile de prévoir à l'avance les fermetures, car les grévistes ne sont pas soumis à un délai de prévenance. La communication est faite, les sites Internet et des applications mobiles ont été mis en place par la Mairie de Paris.

Par ailleurs, un prolongement des abonnements gratuits (3 mois) en piscine a été réalisé par la mairie.

Sur la proposition de mise en place d'un service minimum, M. BEAUSSILLON l'estime peu envisageable d'un point de vue juridique (et probablement illégale). En l'état actuel des prérogatives du maire de Paris, une telle mesure ne peut être prise sauf intervention législative en ce sens. Si toutefois la possibilité juridique existait, l'équipe municipale n'y serait pas favorable. Sa vision de la continuité du service public n'attente en rien au droit de grève. Cela passe aussi par le respect des moyens et des droits par lesquels les agents expriment leurs revendications.

Pour sa part, **M. Le RESTE** précise que la piscine présentée comme la « piscine Parmentier » est en fait la piscine Catherine Lagatu.

Lorsqu'un conflit social dure et qu'il a des conséquences, pour les usagers des équipements et pour les salariés, il faut tout faire pour favoriser la négociation sociale. Depuis février, la mairie de Paris aurait pu travailler différemment et tenter de répondre un peu mieux à un conflit qui dure. C'est une question centrale qu'il convient de réinvestir dans le dialogue social. Mieux que de simples déclarations d'intentions, il y a besoin d'actes politiques concrets.

Concernant le service minimum, obsession dogmatique de l'UMP, ce parti entend l'utiliser non pas dans l'intérêt des usagers ni dans celui des salariés, mais pour contraindre l'exercice du droit de grève, c'est-à-dire réduire la capacité des salariés d'utiliser leur droit de grève comme moyen d'expression démocratique. Pour rappel, en juillet 2007, la réforme du service minimum dans les transports publics terrestres avait été la toute première engagée par le

président Sarkozy. C'était une manière de s'attaquer au droit de grève, tout en caressant l'opinion publique. La seconde avait été la réforme contre les régimes spéciaux de retraite (septembre 2007). Bien heureusement, les mobilisations sociales ont stoppé un certain nombre de vellétés de la droite.

Pour M. Le RESTE, l'urgence n'est pas de s'attaquer au droit de grève des personnels, mais de tout faire pour répondre le plus rapidement possible aux revendications sociales portées par les personnels.

M. FÉRAUD estime également que ce vœu de l'UMP « surfe » sur un certain mécontentement des usagers, dont il se préoccupe naturellement en tant que maire d'arrondissement.

Toutefois, le vœu développe deux propositions qui s'avèrent contradictoires entre elles. Faut-il céder aux revendications des grévistes ou mettre en place un service minimum ? Il faut choisir. On ne peut pas être de droite et de gauche à la fois en l'occurrence.

Mme PAWLIK précise que la priorité est de s'attaquer, non pas au droit de grève, mais aux problèmes que soulèvent les revendications de ces agents.

Le groupe UMP est effectivement attentif à ce mouvement social, puisque les premiers à en subir les conséquences sont bien évidemment les Parisiennes et les Parisiens.

Donc, ce vœu n'est en rien « contradictoire » lorsqu'il demande une sortie de ce conflit social (qui dure tout de même depuis le 23 février) et l'instauration d'un service minimum dans les établissements. À l'approche de la période estivale, il faut pouvoir proposer aux Parisiens les activités auxquelles ils ont droit. Le groupe UMP demande donc simplement une sortie de crise ; le risque étant que le mouvement de grève s'étende à d'autres établissements notamment aux établissements culturels (ex : musées parisiens).

Aussi Mme PAWLIK déplore-t-elle l'absence de réponse précise sur le nombre de fermetures dans le 10^e. De 60 à 70 établissements auraient été recensés au niveau de la ville de Paris, mais la demande portait plus précisément sur le 10^e arrondissement.

Enfin, Mme PAWLIK s'excuse auprès de M. Le Reste d'avoir parlé de la « piscine Parmentier » pour la piscine Catherine Lagatu, puisque c'est en effet sa nouvelle dénomination, adoptée sous la précédente mandature.

M. BEAUSSILLON précise que, globalement, les fermetures survenues dans le 10^e depuis quatre mois représentent 70 % des équipements. La piscine Catherine Lagatu a été fermée du fait de problèmes techniques, que la Direction de la jeunesse et des sports travaille à résoudre.

Sur des grèves de la filière sportive (comme à la piscine Château Landon), la mairie du 10^e n'a pas d'emprise. M. BEAUSSILLON se déclare néanmoins ouvert à revenir avec l'opposition sur des éléments statistiques plus précis de ce bilan.

M. FÉRAUD demandera un bilan exhaustif des fermetures à la Direction de la Jeunesse et des Sports. Aussi serait-il logique que la Ville veuille aborder la question du travail dominical dans l'équité entre tous les agents et non pas Direction par Direction ; ce qui poursuivrait les inégalités existant actuellement. Pour en sortir donc, il faut que la négociation soit globale.

M. FÉRAUD restera aussi attentif à ce que la maîtrise de la masse salariale de la Ville permette à Anne Hidalgo et sa majorité de mettre en œuvre ses engagements de campagne. Donc il faut que s'engage une négociation sociale, mais dans le cadre d'une maîtrise de la masse globale que cela représente pour les finances de la Ville. Le seul but est que nous puissions mettre en œuvre nos engagements d'investissement, de création d'équipements publics et de création de logements sociaux.

Vote

Le vœu du groupe UMP est rejeté.

Vœu sur la vente à la découpe d'immeubles de l'arrondissement - Dante BASSINO

L'immeuble du 166-172 quai de Jemmapes a été vendu à la BNP par le précédent propriétaire : GECINA. La BNP n'avait d'autre but que de vendre l'immeuble à la découpe.

Les conseils d'arrondissement et conseils de Paris se sont saisis de cette situation à plusieurs reprises. Depuis, des appartements vides ont été vendus, ainsi que plusieurs autres qui ont été achetés par leurs occupants ou les familles de ceux-ci.

Pour l'équipe municipale, il est hors de question de laisser une vente à la découpe se dérouler, car cet acte de spéculation participe de manière importante à la hausse des prix.

L'équipe municipale se doit donc de réagir et ne laissera pas les habitants qui ne peuvent pas ou ne veulent pas acheter les appartements qu'ils louent être chassés de leur quartier.

La semaine dernière pourtant, des habitants ont eu la surprise de découvrir sur Le Bon Coin des annonces concernant sept appartements (dont quatre occupés). Deux de ces habitants ont d'ailleurs été contactés pour éventuellement ouvrir leurs portes à d'éventuels acheteurs de leurs appartements.

Ces pressions exercées contre les locataires sont insupportables, alors même que la Ville annonce sa volonté d'ouvrir des négociations pour l'achat des appartements desquels les locataires ne peuvent pas ou ne souhaitent pas devenir acquéreurs.

Pour ces motifs, sur proposition de la majorité municipale, le Conseil du 10^{ème} arrondissement, émet le vœu que :

- La Maire de Paris et le Maire adjoint au logement enjoignent la SNC d'arrêter toute commercialisation, sur la base des offres de vente d'octobre et d'un diagnostic technique non concerté avec le Comité de Locataires ;
- Les démarches soient relancées auprès de la SNC Les Résidences afin de négocier un achat groupé des logements de l'immeuble du 166-172 quai de Jemmapes par un bailleur social ;
- En cas de refus de la SNC Les Résidences, la Maire de Paris exerce le droit de préemption de la ville sur les logements vendus dans cette opération et notamment chaque logement non acquis par le locataire en place ;
- Un « Comité de veille » soit installé auprès du Maire adjoint au logement, regroupant tous les services de la Ville (notamment DLH, DU, DAJ) pouvant intervenir en faveur de stratégies alternatives à la vente à la découpe, et rassemblant les associations de la plateforme des découpés : ce « comité de veille » préconisera des stratégies d'intervention adaptées de la Ville et des acteurs, pour concrétiser le droit de protection des locataires , et pour favoriser les opérations de rachat public
 - soit de rachat d'immeubles entiers ;
 - soit des lots en copropriété que les locataires ne peuvent acquérir.

M. FÉRAUD précise qu'en cas d'adoption, ce vœu sera présenté au conseil de Paris.

Mme PAWLIK souhaiterait obtenir un état actualisé de la situation des locataires les plus fragiles de cet immeuble, ou des familles ne pouvant accéder à la propriété.

M. BASSINO fournira rapidement un bilan exhaustif à Mme PAWLIK.

M. FÉRAUD n'est pas favorable à la seule prise en compte des plus fragiles. Il conviendrait plutôt de prendre en compte tous les locataires qui ne peuvent ou ne veulent pas acheter l'appartement qu'ils occupent. A priori, une cinquantaine de locataires seraient concernés. C'est ceux-là que M. FÉRAUD souhaite que la Ville protège.

M. Le Maire interprète d'ailleurs ces mises en ligne sur Le Bon Coin comme une petite provocation de la part de la BNP, en vue de montrer sa détermination. Il convient en retour que la Ville de Paris montre sa détermination à protéger les locataires et réaffirme son engagement de préemption des appartements occupés. M. FÉRAUD sait aussi qu'en ce début de mandature, la Ville et BNP Paribas négocient pour aboutir à un compromis qui protège ces locataires. À ce jour, telle n'est pas l'intention de BNP Paribas, qui reste ferme sur ses positions. Les choses peuvent néanmoins évoluer, a fortiori si la Ville montre une volonté forte.

Enfin, le comité de veille, nouveauté introduite dans ce vœu, est un dispositif qui a souvent été utilisé dans des cas de vente à la découpe ; là encore, pour que la Ville montre sa détermination à trouver une solution.

Mme PAWLIK annonce que, sous réserve que M. Bassino transmette effectivement un bilan des situations problématiques, le groupe UMP votera en faveur de ce vœu.

M. FÉRAUD précise déjà que l'immeuble comprend 139 appartements et que 50 sont concernés par la demande de protection de la mairie du 10^e.

Vote

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu sur l'ouverture des écoles aux associations sportives - Anne SOUYRIS

Les écoles sont des espaces inutilisés les soirs et week-ends. Ces espaces pourraient être partagés avec les associations sportives, soit pour un public un peu plus large que celui des scolaires. Cela ne doit pas se faire contre les uns ou les autres. Il faudrait donc parvenir à faire en sorte d'emporter l'accord de la communauté éducative, c'est-à-dire qu'il y ait une concertation pour parvenir à mettre ses locaux à disposition sans qu'il y ait de friction ni de dégradation.

Les écologistes ont déposé le même vœu dans un certain nombre d'autres arrondissements et au niveau de Paris.

Il est donc proposé :

- d'ouvrir l'accès des équipements sportifs à des écoles, des collèges et des lycées, aux associations de sports amateurs, dans le respect des lieux et de leur hygiène ;
- de démarrer une concertation avec les utilisateurs réguliers de ces équipements (enseignants, professeurs de la Ville de Paris, animateurs) dans le but d'établir une bonne pratique autour de la gestion collective des équipements publics ;
- de fixer un tarif municipal pour la location de ces équipements, en concertation avec les associations, les représentants des agents d'accueil, la Direction générale des services et les élus.

M. BEAUSSILLON confirme qu'il existe une réelle volonté politique de permettre l'ouverture des équipements sportifs appartenant aux établissements scolaires, aux associations, le soir et

le week-end ; d'autant que c'est un objectif de la feuille de route de Jean-François Martins (adjoint aux Sports) et d'Alexandra Cordebard.

L'objectif serait de proposer ce type d'ouverture d'ici trois ans, ce qui nécessitera des conventions avec les différents établissements et des accords avec le rectorat. Donc, il faudra regarder, au cas par cas, quels sont les établissements scolaires en capacité d'accueillir. Un élément à prendre en compte sera l'existence ou non d'entrées indépendantes des établissements scolaires. Cela permettrait *in fine* de pallier l'insuffisance des structures sportives de l'arrondissement.

Ce projet devra aussi s'inscrire dans le cadre d'un dialogue social et de l'agenda social évoqué plus haut, comme dans celui de la discussion avec les agents de la Ville autour de la question des rythmes de travail décalés.

M. BASSINO indique que les élus communistes s'accordent sur le fond de la proposition.

Deux points posent néanmoins problème et justifieront l'abstention du groupe communiste sur ce vœu.

D'une part, avant de décider de cette ouverture, il est nécessaire de faire le point sur les gymnases qui peuvent être ouverts, de concerter tous les acteurs et de ne pas oublier les agents de la Ville qui seront amenés à assurer l'ouverture pour le lundi matin. Ce type de difficultés, qui impliquent du travail le week-end, ne doit pas être oublié.

D'autre part, au moment où il existe un mouvement social sur la revalorisation des primes pour le travail dominical, il faut que les élus communistes soient assurés du grément des personnels ; sachant que nombre de ces structures sont de petite taille. Ces personnels devront avoir les rémunérations et les compensations, en termes de temps de travail, qui vont avec le travail dominical.

M. ALGRAIN estimerait judicieux de creuser dans la voie d'une ouverture. Cela pose le problème général de la mutualisation des locaux sur Paris et notamment dans le domaine sportif, mais pas uniquement.

Faire l'inventaire des écoles adaptées est une première difficulté. Certaines autres écoles seront jugées adaptables, ce qui supposera des coûts. Les adaptations ne pourront se faire sans concertation avec les associations. Il s'agira aussi d'établir des chartes (règles de vie commune).

Mme PAWLIK relève le troisième point du vœu, qui évoque la fixation d'un tarif municipal. Or celui-ci existe déjà, puisque la révision de la grille tarifaire pour la location des équipements à destination des associations avait fait l'objet d'une vaste polémique. Pour rappel, les tarifs avaient été revalorisés en 2012 et multipliés par 4.

M. FÉRAUD ajoute que ce vœu part d'une bonne intention, mais souffre de la difficulté inhérente à sa mise en œuvre. Des arrondissements comme le 10^e et une ville comme Paris, où les équipements sportifs ne sont pas assez nombreux et où la surface est contrainte, en ont besoin.

La majorité votera pour ce vœu, dont il partage l'intention.

Le vœu est adopté.

6 abstentions dont un pouvoir (élu-e-s UMP et PC).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 16.
